



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

**Objet :** Convention BS3V-CABS : mise à disposition de vélos pour la maison des marais

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet à 16 heures, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni dans l'espace de conférence Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Patricia POUPART.

Etaient présents : Alexandre Isabelle, Boudinelle Jean-Pierre, Butel Yves, Caux Yannick, Delahaye Emmanuel, Delannoy Dominique, Delaporte Philippe, Durot Denis, Evrard Philippe, Farcy Joël, Gouesbier Francis, Hertault Claude, Holleville-Milhat Sabrina, Jacob Claude, Lecomte Jean-Paul, Lefebvre Pascal, Lesenne Christian, Marque José, Martin Jocelyne, Mouton Eric, Petit Arnaud, Poupart Patricia, Pruvot Laurent, Ruellet Thierry, Thueux Jacky, Tschanz Catherine, Vanhée Christine.

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Leleu Jean-Jacques, Billet Nathalie, Martel Jean-Charles, Duquesne Bernard, Henocque Dominique, Fongueuse France, Maquet Emmanuel.

Madame la Présidente ouvre la séance et propose de désigner Monsieur Francis Gouesbier en qualité de secrétaire de séance conformément au texte en vigueur.

Délibération n°VP.CS23.39

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

La maison des marais de Longpré-les-Corps-Saints et la Maison éclusière de Long font partie du réseau d'équipements touristiques de la Vallée de Somme et du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime. Elles offrent aux découvreurs des services d'accueil, de restauration, et d'animations (locations de vélos, canoës, expositions, jeux, conférences ...) sur la destination de la moyenne vallée de la Somme. L'objectif est de favoriser l'appropriation de ce territoire par les Samariens et les visiteurs, et de donner vie à la destination Baie de Somme Picardie maritime à travers sa mise en tourisme.

Dans un souci de réciprocité de ces interventions à l'échelle du territoire du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime, Baie de Somme 3 Vallées souhaite conforter et formaliser son partenariat avec l'Office de tourisme de la Baie de Somme sur la Maison des Marais afin que ce dernier puisse renforcer son offre de service sur le site mais aussi participer activement à l'interaction entre la maison éclusière de Long.

Face à ce constat, Baie de Somme 3 Vallées met à la disposition du bureau d'information touristique de la Maison des Marais de l'Office de Tourisme de la Baie de Somme située à Longpré-les-Corps-Saints, (80510) des vélos adultes et des Vélos enfants à titre gracieux.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir débattu, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat avec la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour la mise à disposition de vélos sur le site de la Maison des Marais
- d'autoriser la Présidente à accomplir et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour Extrait conforme,

La Présidente,  
Patricia POUPART